

## EN BREF

## GROUPE E

## Le concours du bâtiment est lancé

Le nouveau siège que le Groupe E veut construire à Granges-Paccot («La Liberté» du 27 avril 2005) vient d'aborder la phase du concours architectural. Un jury sélectionnera les 6 meilleurs projets, appelés à être développés dans une seconde étape. L'enveloppe budgétaire est fixée à 30 millions. Le concours a officiellement été lancé hier dans la «Feuille officielle». Rappelons que le Groupe E, ex-EEF.ENSA, veut quitter le siège de Fribourg, trop petit et ne disposant pas d'assez de parkings. A Granges-Paccot, le groupe entend loger 300 collaborateurs dès 2009. Le site de Granges-Paccot est bien placé, proche de l'A12, à 50 min. de voiture de Neuchâtel pour les anciens de ENSA. KP

## CORPATAUX

## Piétonne blessée

Un automobiliste de 78 ans circulait sur la route de Chênes, à Corpataux, jeudi vers 19 h 35. Il remarqua tardivement la présence d'une piétonne qui cheminait sur le bord droit de la chaussée, en compagnie d'une autre personne. L'auto heurta la piétonne. Blessée, elle a été transportée par ambulance à l'hôpital cantonal.

## SCOOTÉRISTE BLESSÉ

SCHMITTEN Une automobiliste de 30 ans circulait, jeudi vers 16 h 20, à la rue de la Gare en direction de Wünnewil. Au débouché de la Mühletalstrasse, elle ne vit pas un scooteriste. Une collision s'en suivit. Lors du choc, le motocycliste a été légèrement blessé. Il a été transporté par une tierce personne à l'hôpital de Tavel. Le montant des dégâts est de 2000 fr.

## COURS DE CUISINE ET DE JARDINAGE POUR TOUS

GRANGENEUVE Le centre de formation de Grangeneuve annonce son programme de cours «pour tous». Dix cours allant de la cuisine au jardinage sont offerts de janvier à juin. «Dips arc-en-ciel», des soupes de saison, des mets froids estivaux, pâtisseries «vite faites» ou recettes de fraises et de rhubarbe. L'institut propose aussi d'apprendre la culture des petits fruits, l'arrangement floral ou la confection des colliers de perles. Tous ces cours coûtent entre 70 et 110 francs, matériel compris. IM Pour des bulletins d'inscription ou plus d'informations: [www.grangeneuve.ch](http://www.grangeneuve.ch), lien: formation continue ou 0263055600.

# Le fonds de désendettement devrait dépanner une trentaine de personnes

**AIDE** • Le fonds de 1,4 mio institué par le Conseil d'Etat est un nouvel outil mis à disposition de Caritas. Cette dernière est mandatée pour épauler les gens endettés.

## CLAUDE-ALAIN GAILLET

Analyser la situation des personnes endettées, évaluer les possibilités qu'elles ont de rembourser leurs créances, les accompagner dans leurs démarches administratives et juridiques: voilà quelques-unes des prestations offertes par Caritas-Fribourg dans le cadre du mandat que le canton lui a attribué en 2003.

Il est cependant des cas où, en plus, il s'agit pour la personne endettée d'honorer très rapidement son dû pour ne pas péjorer sa situation ou être mis aux poursuites. Pour cela, Caritas pouvait jusqu'ici compter sur l'argent sollicité auprès de certaines fondations. Mais l'enveloppe financière ainsi obtenue ne dépassait guère les 60 000 à 80 000 francs. Insuffisant pour dépanner tous les cas urgents.

## «Toutes les catégories sociales sont touchées»

C'est donc un véritable ballon d'oxygène que le Conseil d'Etat lui a mis à disposition dès cette année en instituant fin novembre un fonds de désendettement («La Liberté» du 10 décembre).

Doté de 1,4 mio de francs provenant des taxes sur les lotos et les loteries (400 000 fr. en 2005), ce nouvel instrument fonctionne selon des règles très précises (voir repères ci-contre). Il devrait permettre à une trentaine de personnes de se remettre à flot, estime Joëlle Renevey, l'une des trois personnes affectées chez Caritas au service de gestion de dettes et désendettement.

## L'impôt vient en tête

En 2005, Caritas a épaulé 224 personnes endettées (+11 par rapport à 2004), dont plus de la moitié proviennent de Fribourg et de Sarine-campagne. Une procédure de désendettement a pu être lancée pour un tiers des situations.

«Toutes les catégories sociales sont touchées par l'endettement», a indiqué hier M<sup>me</sup> Renevey devant les médias. Le profil de l'endetté est une famille suisse dont le chef a entre 30 et 40 ans et a suivi une formation de type apprentissage. Le revenu mensuel moyen des cas traités se situe à



La mauvaise gestion de son argent est la principale cause de l'endettement. ALAIN WICHT

4739 francs, dans une fourchette allant de 2500 à 15 610 francs. Un tiers des cas affiche un revenu entre 3000 et 4000 francs.

L'an dernier, les personnes suivies par le service de Caritas-Fribourg cumulaient plus de 10 mio de francs de dettes, dont près de 2,4 mio de crédits à la consommation, 550 000 francs d'emprunts hypothécaires, 400 000 francs de frais liés à la santé.

## Prévention originale

Pour 42% des cas, l'endettement s'explique par la difficulté à gérer son argent due à «l'influence de la société de consommation». Une diminution ou une absence de revenu, un accident, la maladie, un divorce constituent d'autres causes.

Caritas-Fribourg intervient également de manière préventive. En automne 2004, l'association avait par exemple lancé une action de sensibilisation sous forme de sketches joués dans les bistrotts du canton.

Pour pouvoir assurer ce service

de gestion de dettes, l'association bénéficie depuis trois ans d'une aide de la Loterie romande, à hauteur de 300 000 francs annuels en moyenne. Cette aide devrait être reconduite, espère Ruth Lüthi, directrice des affaires sociales. I

## REPÈRES

## Conditions du prêt

- > **Aval** La demande est soumise par Caritas ou un service social public.
- > **Domicile** Le demandeur habite le canton depuis au moins 2 ans.
- > **Revenu** Le demandeur est au bénéfice d'un revenu régulier.
- > **Engagement** Le demandeur participe activement au processus de désendettement.

## Caractéristiques

- > **Montant** Entre 5000 et 30 000 francs par personne.
- > **%** Prêt sans intérêt.
- > **Durée** Remboursable en 4 ans maximum.
- > **Rallonge** Pas de nouvelle demande avant le remboursement d'un premier prêt.
- > **Accès** Nul ne peut prétendre à un droit au prêt qu'il a sollicité.

## AIDE SOCIALE

## Plus de 9000 bénéficiaires

Le montant des aides allouées a explosé: trente pour cent de plus en un an.

## CLAUDE-ALAIN GAILLET

Un tiers de plus. Dans le domaine de l'aide matérielle accordée aux personnes dans le besoin, l'exercice 2004 a enregistré la hausse la plus significative de ces dix dernières années. Un bond qui intervient après trois années consécutives à la baisse. Le recueil des statistiques de l'aide matérielle présenté hier par François Mollard, chef du service de l'action sociale, est un vrai bonheur pour qui aime nager dans les chiffres. Sur quelques 130 pages, ce rapport détaille en long, en large, en travers, en diagonale et en hauteur la situation par nature d'aide, par district et par commune.

Outre les principaux chiffres présentés ci-contre, on retiendra que plus de la moitié des dossiers sont la conséquence d'une difficulté économique telle que l'insuffisance de revenu ou d'indemnités de chômage, des avances sur chômage ou des fins de droit. Une aide intégrale doit être apportée dans un nombre accru de situations.

François Mollard observe encore que les bénéficiaires sont majoritairement des hommes (60%), vivant seuls (83%) et dépendants de l'aide sociale depuis plus de deux ans (52%) voire depuis plus de cinq ans (25%). I

## REPÈRES

## Les chiffres clés de 2004

- > **9019** Le nombre de bénéficiaires (+282 ou +3,2%).
- > **3,7%** La proportion de la population qui a bénéficié d'une aide.
- > **21,45 mio** Le montant net de l'aide octroyée par les 25 services sociaux régionaux (+34%).
- > **47,7%** La part de ce montant net pris en charge par le canton. Communes: 45%. Autres cantons: 7,3%.
- > **0,89%** Le poids que représente l'aide matérielle dans les charges de fonctionnement de l'Etat.
- > **86,94 francs** Le coût annuel de cette aide par habitant.
- > **4476** Le nombre de dossiers traités.

## Quelques autres données

- > **59,1%** La proportion de l'aide matérielle accordée à des Suisses (+2,5%). Etrangers: 40,1%.
- > **59,3%** La part de l'aide accordée en Sarine.
- > **2,6%** La part de l'aide accordée en Veveyse.

## RÉDUCTION DES PRIMES

## Limites adaptées à la hausse

## CLAUDE-ALAIN GAILLET

L'augmentation du salaire qui découle du renchérissement, ne doit pas faire perdre le droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter globalement de 1,5% les limites de revenus donnant droit à ces réductions, communique-t-il.

Ces limites sont ainsi fixées à 37 400 fr. (+600) pour les personnes seules, à 45 900 fr. (+700) pour les personnes seules avec enfant(s) à charge, à 55 400 fr. (+800) pour les couples mariés. Ces limites n'avaient plus été adaptées depuis trois ans, alors qu'un supplément de 10 000 fr. par enfant à charge avait été décidé en 2004.

L'an dernier, près de 90 000 personnes ont bénéficié des réductions de primes dans le canton de Fribourg. Elles étaient 2000 de plus l'année précédente. Les montants alloués étaient de 114,7 mio en 2004 et de 117,3 mio en 2005. Pour les bas et moyens revenus, une nouvelle dispo-

sition de la LAMal adoptée l'an passé oblige les cantons à réduire de moitié ou moins les primes des enfants et des jeunes adultes en formation. Les familles qui avaient droit à une réduction des primes inférieure à 50% pour leurs enfants (y compris ceux en formation jusqu'à 25 ans), vont ainsi bénéficier dès cette année de cette réduction puisque le canton, qui pouvait attendre l'année prochaine, a décidé de le faire tout de suite. Il en coûtera 4,4 millions de plus aux caisses publiques.

Le Gouvernement fribourgeois a également décidé de réduire de 1% les taux de subventionnement, calculés sur la base de nouvelles primes moyennes. Celles-ci ont augmenté d'environ 5%.

Toutes ces modifications pour réduire les primes entraînent une augmentation de près de 7 millions. Ainsi, 124 millions sont inscrits au budget du canton pour cette année. I